

PG/AM.-
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

III) ECRET DU PREMIER MINISTRE

ANNÉE 1960 (143) /PCM/MI.-

SOMMAIRE :

a/s

Nomination.-

--:-

E PREMIER MINISTRE

VU la Loi du 15 Février 1959 portant Constitution du Dahomey;
VU la Loi n°59/16 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le PREMIER MINISTRE, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;
VU le Décret n°59/PCM/MI/121 bis du 18 Août 1959, nommant M. CONGACOU Adjoint au Commandant de Cercle de NIKKI;
VU les nécessités de Service;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur;
Le Conseil des Ministres entendu;

- III) E C R E T E -

ARTICLE 1er. - M. CONGACOU Tahirou, Adjoint au Commandant de Cercle de NIKKI est chargé de l'intérim du Cercle de NIKKI, pendant l'absence de M. ARQUIER Titulaire d'un congé Administratif.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par Le Premier Ministre
Le Ministre de l'Intérieur

Porto-Novo, le 8 Juin 1960

P. LE PREMIER MINISTRE ABSENT
LE VICE-PRÉMIER MINISTRE

M. AROUNA.-

AMPLIATIONS :

Original	I
J.O.R.D.	I
Haussaire	3
F.P.	3
Présidence	15
M.I.	5
Cercle Nikki	I
Trésor	I
C.D.	I
C.F.	I
Inform.	2
M.A.C.	2
In ssé	I

OKE Assogba